



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'intérieur

#### Loi fédérale sur les systèmes d'information des assurances sociales (LSIA)

La nouvelle loi fédérale sur les systèmes d'information dans les assurances sociales créera les bases juridiques nécessaires pour que les assurés et les tiers (par ex. autorités, médecins et autres prestataires) puissent communiquer par voie numérique avec les assurances sociales du 1<sup>er</sup> pilier, des allocations familiales et des allocations pour perte de gain. Cette loi spéciale permettra de régler de manière transparente, flexible et efficace l'utilisation des systèmes d'information pour toutes les assurances sociales du 1<sup>er</sup> pilier, des allocations familiales et des allocations pour perte de gain ainsi que d'harmoniser les bases légales existantes.

Date d'ouverture: 15 décembre 2023

Date limite: 29 mars 2024

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/65/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/65/cons_1)

21 décembre 2023

Chancellerie fédérale

